



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bevölkerungsschutz BABS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Ufficio federale della protezione della popolazione UFPP
Federal Office for Civil Protection FOCP



Demande de crédits : participation à un événement et organisation d'événement

Auteur de la demande

Titre :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Date de naissance :

Employeur :

Adresse:

NPA, lieu :

Courriel :

Téléphone :

La présente demande, à laquelle seront joints le programme de l'événement et la confirmation de participation, doit être envoyée en cliquant sur « Envoyer le formulaire » ou par courriel à antrag.sfg@babs.admin.ch.

Lieu :

Date :

Signature :

Décision

Il est accordé crédits CSAM (par cours).

Prof. Dr Zeno Stanga, doyen du centre de compétences MMC
3063 Ittigen



Événement

Demande de	Événement	Crédits	Date	Lieu	Début	Fin	Durée effective de l'événement (Informations annexes et pauses non comprises)	Événement	Règlement	Appréciation KATAMED
		Participation à l'événement Organisation						réalisé visité	Catégorie 1 : Exercice pratique Catégorie 3 : Participation à des congrès nationaux et internationaux ou à des formations continues ouvertes au public	
		Participation à l'événement Organisation						réalisé visité	Catégorie 1 : Exercice pratique Catégorie 3 : Participation à des congrès nationaux et internationaux ou à des formations continues ouvertes au public	
		Participation à l'événement Organisation						réalisé visité	Catégorie 1 : Exercice pratique Catégorie 3 : Participation à des congrès nationaux et internationaux ou à des formations continues ouvertes au public	
		Participation à l'événement Organisation						réalisé visité	Catégorie 1 : Exercice pratique Catégorie 3 : Participation à des congrès nationaux et internationaux ou à des formations continues ouvertes au public	

- L'obligation de formation continue est remplie si dix crédits par an peuvent être justifiés pour la formation continue structurée. La période de contrôle étant de cinq années civiles, 50 crédits sont donc exigés pour cinq ans.
- Veuillez planifier vos formations continues en temps utile, car Katamed ne rappelle pas la date d'expiration du certificat et n'assume aucune responsabilité si la preuve requise n'est pas fournie dans les délais impartis. De plus, il est logique que les personnes titulaires d'un certificat SFG-P suivent régulièrement des formations continues dans le domaine de la gestion des services médicaux lors d'événements majeurs.